

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

LUNDI 18 Septembre 2017

à 20 H 30

à la Mairie

en séance ordinaire

ORDRE DU JOUR :

- 1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 JUILLET 2017**
- 2- COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE (article L 2122-23 du CGCT)**
 - 2-1 Cabinet Masselin – Lettre de mission d’audit des comptes 2014, 2015 et 2016 de l’association CAP
- 3- GESTION DES LOCAUX DU FRONT DE MER**
 - 3-1 Mise à disposition des vestiaires de la piscine municipale à l’association Luc Yacht Club
- 4- URBANISME**
 - 4-1 Prescription de la Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d’Urbanisme (PLU) pour la modification des orientations d’aménagement et de programmation du secteur 1AU de la route de Cresserons et ajustements réglementaires ponctuels
- 5- AFFAIRES FONCIERES**
 - 5-1 Vallon de la Capricieuse - Achat à l’euro symbolique du terrain cadastré D 339
 - 5-2 Vente à Cœur de Nacre de la parcelle de ZAE cadastrée ZD 87 (projet de banque alimentaire)
- 6- AFFAIRES FUNERAIRES**
 - 6-1 Procédure de régularisation des sépultures sans titre de concession
- 7- ENERGIES**
 - 7-1 Rapport sur le prix et la qualité du service de l’assainissement 2016
- 8- TRANSITION NUMERIQUE**
 - 8-1 @ctes, transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Affiché le 12 septembre 2017

Le Maire,

Philippe CHANU